



RETRAITE | **PRÉVOYANCE** | SANTÉ | ÉPARGNE

INFOPRATIQUE

➤ Décembre 2012

► L'Action sociale peut vous aider !

L'adhésion aux garanties Prévoyance souscrites auprès de Humanis Prévoyance vous permet de bénéficier des aides proposées par l'Action sociale de cette institution en matière de « gros risque » (c'est-à-dire hors dépenses de santé). Afin d'accompagner certaines situations individuelles particulières, il a été prévu, en complément des actions de Humanis Prévoyance, de disposer d'un fonds social dédié.

■ Quels sont les services proposés par l'Action sociale ?

L'Action sociale conjugue savoir-faire et efficacité...

L'Action sociale de Humanis Prévoyance se tient à votre écoute et vous soutient financièrement lorsque vous en avez besoin. Elle vous accompagne dans tous les moments de votre vie, en vous informant et en vous aidant dans vos démarches.

En cas de naissance, l'Action sociale vous propose des cures post-natales à La Baule et Biarritz.

Vous partez à la retraite ou êtes déjà retraité ? L'Action sociale organise des stages de préparation à la retraite.

Suite à un deuil, l'Action sociale vous apporte un soutien psychologique par le biais de groupes de parole.

Si vous ou un de vos proches êtes confronté à une situation de handicap, l'Action sociale s'engage au quotidien à vos côtés :

- en complément de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé (AEEH) ;
- en complément de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ;
- pour l'appareillage lié au handicap ;
- pour l'aide aux vacances ;

- en complément des financements accordés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour l'adaptation du logement ;
- pour l'Aide à la Vie Scolaire (AVS).

... grâce à des actions concrètes

Assumer au quotidien une situation de handicap génère souvent des charges importantes. Un **complément d'allocation** peut être alloué aux parents d'un enfant handicapé à charge, lorsqu'ils bénéficient de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé (AEEH), d'une Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Le handicap ne doit pas pour autant empêcher de partir en vacances. Une **aide aux vacances** peut ainsi être versée, permettant de réaliser un projet individuel ou familial, dans des structures adaptées ou dans toute autre structure touristique.

En complément des aides financières accordées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) – au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) –, une **prestation individuelle** peut aussi être versée, permettant de financer :

- des **travaux d'aménagement** : adaptation ou création de salle de bain, d'un véhicule... ;
- des **achats de matériel** : barres d'appui, fauteuil releveur...



■ Qu'est-ce-que le fonds social dédié aux salariés ALSTOM ?

L'accord collectif mettant en place le régime de Prévoyance collectif et obligatoire d'ALSTOM prévoit dans son annexe IV la **création d'un fonds de solidarité spécifique**. Ce fonds est financé par les excédents en réserve du régime sur une période expérimentale de deux ans.

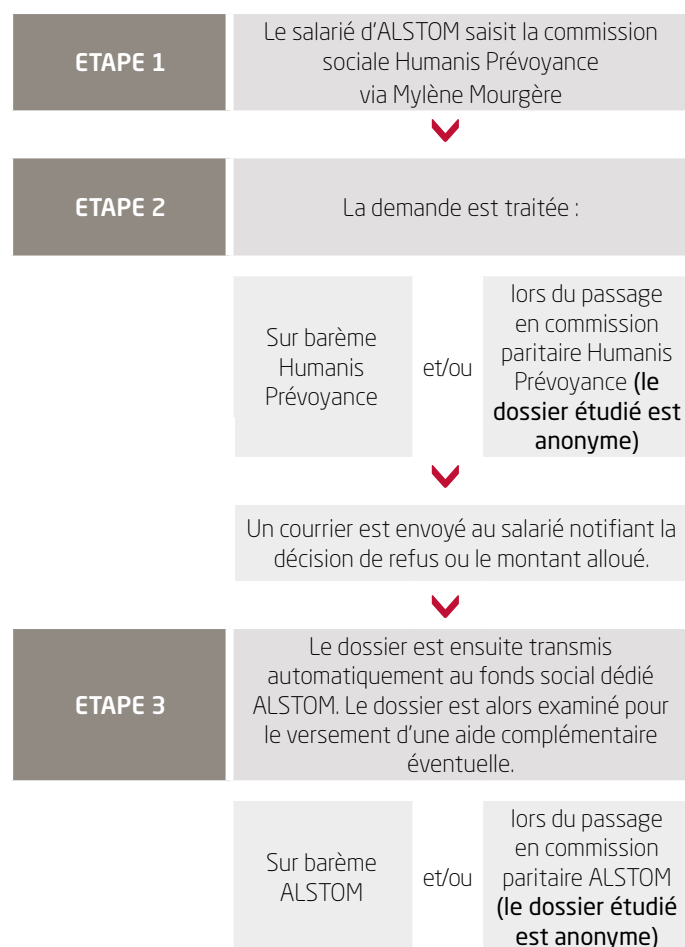
Créé au bénéfice des salariés ALSTOM et de leurs ayants droit confrontés à des situations de handicap, ce fonds dédié peut, sous certaines conditions, et sur présentation d'un dossier incluant notamment les ressources et les charges du foyer, attribuer une aide financière (sur justificatifs).

Il intervient en complément des aides attribuées par la commission sociale de Humanis Prévoyance, ainsi que des aides octroyées par les organismes légaux.

A NOTER

Les aides sont accordées suite à une analyse détaillée des situations personnelles et financières.

Comment en bénéficier ?



► Vous avez des questions concernant les missions de l'Action sociale de Humanis Prévoyance ou le fonds social dédié ?

Contactez votre interlocuteur privilégié : **Mylène Mourgère**

- Par courrier : **Humanis Prévoyance - 93 rue Marceau - 93187 Montreuil cedex**
- Par téléphone : **01 58 82 62 29** ou **01 58 82 51 96**
- Par mail : **action-sociale@novalistaitbout.com**